

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

---

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**DU 23 JUIN 2020**

Le vingt-trois juin deux mille vingt à dix-huit heures, s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de M. Daniel GOYAT, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : M. GOYAT Daniel, Mme HAMON Dominique, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, Mme PERCHOC Laurence, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine, M. PYATZOOK Daniel

**AVAIT DONNE PROCURATION** : Aucune procuration

**ABSENTE** : Aucune absence

**Mme Dominique HAMON a été élue secrétaire de séance.**

---

**I) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le quorum étant atteint, M. Le Maire débute la réunion par la présentation juridique du C.C.A.S.

**1.1. Composition du Conseil d'Administration**

Le Président ouvre la séance et présente les administrateurs élus, désignés par le Conseil Municipal du 11 juin dernier, ainsi que les membres extérieurs nommés par arrêté municipal 2020-019 / SG le 16 juin 2020

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Maire, Président de droit

**Cinq membres élus :**

- Mme Dominique HAMON
- Mme Mylène BODIVIT
- Mme Francine STEPHAN
- Mme Laurence PERCHOC
- M. Philippe LAVENANT

**Cinq membres extérieurs**

- M. Philippe TUDAL dans le domaine de l'action sanitaire et sociale ;
- Mme Liliane COSSEC dans le domaine des associations familiales ;
- M. Yvonne GLEONEC dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Mme Madeleine OULC'HEN dans le domaine des associations de personnes handicapées ;
- M. Daniel PYATZOOK dans le domaine des associations de personnes âgées.

Le Président précise que les membres élus et nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le sont pour la durée du mandat du Conseil Municipal en place.

Les membres extérieurs proposés par les associations participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social (action sanitaire et sociale, associations familiales et lutte contre les exclusions, personnes handicapées, personnes âgées) ont nommés.

Le Président du CCAS a donné lecture de différents documents concernant le CCAS remis à jour depuis 2014, date de l'installation du précédent conseil d'administration.

### **1.2. Election du Vice-Président**

La loi impose au Conseil d'Administration de procéder dès son installation, à l'élection en son sein d'un vice-président. Chaque administrateur peut être candidat.

Le Président propose la candidature de Mme Dominique HAMON.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Nomme** au poste de vice-présidente Madame Dominique HAMON

## **II) FONCTIONNEMENT ET ACTIONS SOCIALES DU CCAS**

Le Président expose :

En application de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration tient au moins une séance par trimestre. Il se réunit sur convocation de son Président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande de la majorité des membres du Conseil. En cas d'empêchement, un administrateur peut donner procuration à un membre du Conseil, ce dernier ne pouvant être porteur que d'un seul mandat. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour arrêté par le Président, et adressée aux membres du Conseil d'Administration trois jours au moins avant la date de la réunion.

Enfin, le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

L'organisation de l'aide sociale est répartie entre l'Etat et le Département.

Le Département prend en charge l'ensemble des prestations légales d'aide sociale à l'exception de celles, limitativement énumérées, relevant de la compétence de l'Etat. Il peut en outre accorder des prestations légales améliorées ou définir des prestations dites facultatives.

En matière d'aide sociale, les communes peuvent exercer un certain nombre de responsabilités :

- La création de prestations facultatives (*elles sont instituées par le Conseil Municipal*),
- Les admissions d'urgence à l'aide sociale prononcées par le Maire,
- L'instruction des dossiers de demandes d'aide sociale dans le cadre du C.C.A.S.

Chaque commune dispose à l'échelon local, en droit, d'un centre communal d'action sociale (C.C.A.S.). Il peut établir un budget, gérer son patrimoine. Toutes les demandes d'aide sociale, (*exceptées celles concernant l'enfance*) sont déposées en Mairie. Le service d'aide sociale complète et transmet des dossiers, tels que l'aide aux personnes âgées, les demandes d'allocation compensatrice, l'hébergement des personnes handicapées, la constitution des dossiers de R.S.A.

Le C.C.A.S. de notre commune gère un budget annuel de fonctionnement de 20 775,11 € en 2020.

Les dépenses portent principalement sur :

- **Les secours en argent** : Ainsi chaque année, quelques familles en difficulté sont aidées pour le règlement de dettes scolaires, de chauffage, ou bénéficient de bons d'achat alimentaire.
- **L'organisation d'un repas annuel** : pour les personnes âgées d'au moins de 73 ans et **la distribution de colis de Noël** pour les personnes âgées de + de 80 ans.
- **L'attribution de subventions** : à des organismes caritatifs en liaison directe avec les Communes du Canton (*Banque alimentaire, maisons de retraite...*) et prestations diverses (*bons de plein air, spectacle de Noël..*).

La présidence de séance, en l'absence du Maire, sera exercée par Mme Dominique HAMON (*Vice-Présidente*).

### **III) DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **3.1) Désignation de délégués à l'U.N.C.C.A.S.(Union Nationale Centre Communal d'Action Sociale)**

Il est fait état de la demande de l'UNCCAS de procéder à la désignation d'un candidat à l'élection au Comité des Electeurs Nationaux de l'UNCCAS.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a désigné :**

- Titulaire : Madame Dominique HAMON
- Suppléant : Monsieur Philippe LAVENANT

#### **3.2) Délégation de compétence : les secours d'urgence**

Il est proposé au Conseil d'Administration de donner délégation de compétence en vertu des articles 123-21 et 22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au Président et à la Vice-Présidente, Mme HAMON:

- en matière d'attribution de prestations, notamment pour régler des situations familiales présentant un caractère d'urgence, nécessitant le versement d'un secours d'urgence jusqu'à un montant maximal de 200 €.

- en matière de signature des divers documents concernant le CCAS de la commune.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Décide** de donner délégation de compétence au Président et à la Vice-Présidente (Mme Dominique HAMON) en matière de secours d'urgence, dans les conditions et limites précitées.
- ✓ **Décide** de donner délégation de signature au Président et à la Vice-Présidente (Mme Dominique HAMON) pour tous les documents en lien avec le CCAS

### **IV) FINANCES -Subventions 2020**

En préambule à ce point de l'ordre du jour, Mme Hamon rappelle que chaque membre du CCAS et soumis à la confidentialité, au secret des dossiers traités en séance.

Toutes les demandes de subventions ont été étudiées.

Lors de ce Conseil d'administration, il a été convenu d'adresser un courrier au "Secours populaire" afin de connaître les modalités pour obtenir une aide pour les Forestois et se faire préciser quel est le nombre de Forestois aidés en 2019.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, comme suit les subventions 2020 :**

ASSOCIATIONS	VOTE
<u>Associations Locales / Cantonales / Départementales</u>	
ALCOOL ASSISTANCE 29	50,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	110,00 €
FRANCE ALZHEIMER	100,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	50,00 €
CIDFF (Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	100.00 €
ASSOCIATION CELINE & STEPHANE (Leucémie Espoir)	100,00 €
CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Fouesnantais)	330.00 €
Les Trois résidences	210.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1050,00 €</b>
<u>Associations diverses</u>	
SECOURS CATHOLIQUES	150.00 €
Entraide Cancer En Finistère	100.00 €
ADAPEI 29	100.00 €
Enfance Familles d'Adoption (EPA) du Finistère	50.00 €
Association de lutte contre la Douleur en Cornouaille	100.00 €
Les Restos du Cœur	100.00 €
Association de Prévention routière	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>650.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 700.00 €</b>

## **V) PRESENTATION DES EVENEMENTS ANNUELS**

Mme Hamon souhaite que des coordonnateurs soient nommés pour chaque évènement afin d'associer le plus grand nombre de membres et de répartir les tâches qui incombent à l'organisation de ces évènements.

### **5.1) repas des aînés**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Décide** de nommer Mmes Francine STEPHAN et Mme Madeleine OULC'HEN, coordonnatrices de l'organisation du repas des aînés
- ✓ **Fixe** le prix du repas des aînés 2020 à 40 € par personne.
- ✓ **Fixe** la date du repas au 22 novembre 2020 au Nautile.
- ✓ **Décide** que les inscriptions pour le repas des aînés 2020 s'effectueront en mairie comme l'an passé lors de journées de permanence fixées préalablement (par téléphone ou présentiel)

Mmes STEPHAN et OULC'HEN prendront contact avec la secrétaire du CCAS, Mme GOURVÈS, pour demander des devis auprès des traiteurs.

Les coordonnatrices se chargeront de présenter les photographies pour l'impression des cartes d'invitations, de proposer une animation (Phil Breizh les années précédentes), de planifier l'aide à la mise en place des tables et de la décoration le jour du repas.

### **5.2) colis des aînés**

Pour les prévisions de commande de colis pour les forestois hébergés en maison de retraite hors pays fousnantais, il faudra prendre contact avec les maisons de retraites de Rosporden.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Décide** de nommer Mmes Mylène BODIVIT, Liliane COSSEC, Yvonne GLEONEC, coordonnatrices de la gestion des colis des aînés
- ✓ **Fixe** le prix des colis 2020 pour une personne à 25 € et pour un couple à 35 €.
- ✓ **Choisit** le prestataire Esprit Gourmet :
  - le colis prestige pour une personne : 20.00 € TTC
  - le colis prestige pour deux personnes : 29.60 € TTC
  - le colis Pochette Bien-Être pour les Forestois domiciliés en EPADH : 15.50 € TTC
- ✓ **Décide** de précommander plus de colis cette année en vue d'offrir un colis à tous les Forestois en cas d'annulation du repas des aînés due à une nouvelle vague de la pandémie Covid.
- ✓ **Décide** que Les Forestois commanderont leur colis en mairie comme l'an passé lors de journées de permanence fixées préalablement (par téléphone ou présentiel)

### **5.3) Collecte alimentaire annuelle pour la banque alimentaire**

Mme Hamon indique aux membres du Conseil d'administration que la collecte annuelle est prévue le dernier week-end de Novembre. Les élus de la commune et les membres de CCAS seront sollicités pour aider à la collecte.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Décide** de nommer Mme Dominique HAMON, coordonnatrice de la collecte alimentaire annuelle pour la banque alimentaire.

## **VI) BANQUE ALIMENTAIRE**

Mme Hamon souhaite que des coordonnateurs soient nommés pour la banque alimentaire afin de répartir les tâches qui incombent à la gestion alimentaire.

### **6.1) Nominations des membres**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Décide** de nommer Mmes Yvonne GLEONEC, Liliane COSSEC et M. Philippe TUDAL (1 fois par mois), coordonnateur de la banque alimentaire.

### **6.2) Appel aux bénévoles**

Mme Nelly BOUSTOULER s'est proposée bénévole pour aider l'équipe de la banque alimentaire. Les coordonnateurs et les membres du Conseil d'administration vont rechercher 2 nouveaux bénévoles pour compléter l'équipe.

### **6.3) Organisation (calendrier des permanences, informatique et statistiques)**

Mme Dominique HAMON prévoit une réunion pour présenter plus spécifiquement le nouveau local de la banque alimentaire, le mode de distribution, les diverses autres tâches.

### **VII) DOSSIERS INDIVIDUELS**

#### **7.1) Bons d'achats pour l'alimentation**

Mme La Vice-Présidente indique à l'assemblée qu'une aide alimentaire a été délivrée sous forme de bons d'achats (montant de 195 €) durant le mois de confinement à cause de la pandémie du COVID.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **PREND ACTE** du bon d'achats de 30.00 € délivré à la famille A
- ✓ **PREND ACTE** du bon d'achats de 60.00 € délivré à la famille B
- ✓ **PREND ACTE** du bon d'achats de 45.00 € délivré à la famille C
- ✓ **PREND ACTE** du bon d'achats de 60.00 € délivré à la famille D

### **VII) DIVERSES INFORMATIONS ET QUESTIONS**

Les administrateurs du CCAS se sont présentés de manière approfondie à tous les membres du Conseil d'administration.

Mme Dominique HAMON a présenté les relevés transmis par ENEDIS qui présentent les difficultés de paiement de factures.

Mme Dominique HAMON a remis à chaque membre du Conseil d'administration divers documents en plus de celui transmis lors de la convocation (Règlement intérieur du CCAS de la commune) : Charte des bénévoles de la banque alimentaire, le contrat bénéficiaire de la banque alimentaire, la délibération 2019-AS-22 présentant le règlement pour l'admission à la banque alimentaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 40.**

La Vice-Présidente,  
Dominique HAMON